

## Applications

On distingue en principe deux types d'installations photovoltaïques :

### Bâtiments connectés au réseau

Dans un bâtiment relié à l'approvisionnement électrique public, les installations de production d'électricité solaire sont généralement exploitées en réseau.

⚡ Un seul réseau électrique par bâtiment est nécessaire. Le courant produit est conforme au réseau et il n'y a pas besoin d'appareils ni de luminaires spéciaux.

⚡ Les excédents d'énergie solaire peuvent être injectés dans le réseau et redistribués ainsi à un autre endroit. L'approvisionnement électrique est garanti en tout temps.

### Installation en îlot

Le photovoltaïque permet également l'approvisionnement électrique décentralisé d'objets éloignés du réseau, tels que des alpages, cabanes de montagne, chalets de vacances et des bornes d'appel d'urgence ou des parcomètres est assuré par des installations solaires autonomes pourvues de batteries.

⚡ Alternative avantageuse pour alimenter en courant des consommateurs éloignés.

⚡ L'exploitation se base généralement sur du courant continu avec une tension de 12 ou de 24 volts.

⚡ En l'absence d'onduleur, des appareils et des luminaires spéciaux doivent être utilisés

## Association Valaisanne des Installateurs-Électriciens



**Inépuisable et écologique,**

**le photovoltaïque ouvre le  
dialogue avec le soleil !**



Transformer la lumière en électricité

# PHOTOVOLTAÏQUE

Un potentiel énorme



Une fois en place, une installation de production d'électricité solaire garantit avec un minimum d'entretien une production d'électricité pendant au moins 30 ans.

Cette technologie est connue sous le nom de photovoltaïque

Le photovoltaïque (électricité solaire) constitue un pilier central de l'approvisionnement en énergie sûre et propre.

## Un potentiel énorme

Les installations photovoltaïques fonctionnent de manière particulièrement rentable en Valais grâce à un ensoleillement supérieur à la moyenne. Le soleil rayonne avec une puissance proche de 1000 watts par m<sup>2</sup>.

Pour une famille de 4 personnes, 24 panneaux photovoltaïques suffisent pour couvrir leurs besoins en électricité.

L'Etat, les communes et les distributeurs jouent un rôle essentiel pour élargir la diffusion du photovoltaïque. La commune dispose de plusieurs possibilités d'action variées, de l'achat d'électricité solaire à la construction d'une propre installation, mais l'Etat, les communes et les distributeurs peuvent surtout créer les bases essentielles et les conditions cadres nécessaires de façon à faciliter la mise en œuvre de la filière photovoltaïque.



## Autonomie et rendement

La durée d'amortissement d'une installation est en principe d'environ 12 ans. En effet, celui qui, à l'aide d'une installation photovoltaïque, produit plus de courant qu'il ne consomme peut injecter le courant excédentaire dans le réseau public.

Pour pouvoir profiter de la rétribution à prix coûtant (RPC), le propriétaire doit inscrire son installation auprès de Swissgrid et obtenir l'approbation de celle-ci.

TAUX DE RPC EN VIGUEUR POUR LES NOUVELLES DÉCISIONS TVA DE 8% INCL.

Catégorie d'installation Classe de puissance	Taux de rétribution dès le 1.1.2011 en cts/kWh	Taux de rétribution dès le 1.1.2012 en cts/kWh	Taux de rétribution dès le 1.3.2012 en cts/kWh	Coûts de référence 2012	
				Coûts d'investissement en CHF/kW	Frais d'entretien en cts/kWh
Isolée ≤ 10 kW	≤ 30 kW	39.3	36.5	4083	6.0
	≤ 100 kW	34.3	32.0	3711	6.0
	≤ 1000 kW	30.5	29.0	3478	6.0
	> 1000 kW	28.9	28.1	3219	5.0
				3154	4.5
Ajoutée ≤ 10 kW	≤ 30 kW	48.3	39.9	4537	6.0
	≤ 100 kW	46.7	36.8	4123	6.0
	≤ 1000 kW	42.2	34.9	3864	6.0
	> 1000 kW	37.8	31.7	3577	5.0
		36.1	30.7	3504	4.5
Intégrée ≤ 10 kW	≤ 30 kW	59.2	48.8	5733	6.0
	≤ 100 kW	54.2	43.9	5073	6.0
	≤ 1000 kW	45.9	39.1	4437	6.0
	> 1000 kW	41.5	34.9	4004	5.0
		39.1	33.4	3869	4.5

Source: Office fédéral de l'énergie

Rouge: taux de rétribution non applicable



## Possibilités de financement et subventions

Le Canton du Valais soutient l'énergie solaire photovoltaïque.

Au niveau communal et cantonal, les aides dans le domaine du photovoltaïque consistent en la déduction du revenu imposable de l'investissement dans une installation solaire, ainsi qu'en l'octroi, dans certaines communes, d'une aide financière à fonds perdu.

Dorénavant, une incitation supplémentaire vient s'ajouter à ces dernières : **le revenu généré par la vente des 10'000 premiers kilo-watt-heures produits annuellement est exonéré d'impôt.**

Afin que chacun puisse **évaluer l'intérêt énergétique et économique** d'investir dans une installation solaire photovoltaïque, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) a développé

**un outil de calcul disponible** sur la page Internet du service à l'adresse : [www.vs.ch/energie](http://www.vs.ch/energie).

La plupart des établissements bancaires proposent des offres spécifiques et attachent une importance particulière aux constructions et rénovations MINERGIE pour lesquelles ils accordent des conditions préférentielles.